



Eligibilité à l'Ordre des médecins

Doc	a035005
Date de publication	09/08/1986
Origine	NR
	Ordre des médecins (Organisation et fonctionnement de l'-)
Thèmes	Elections à l'Ordre des médecins

Un conseil provincial propose de ramener à sept le nombre d'années d'inscription à l'Ordre exigées pour pouvoir poser sa candidature aux élections à un conseil provincial de l'Ordre.

Le 9 août 1986, le Conseil national a confirmé l'avis émis à ce sujet le 4 mars 1981:

"Dans un avis circonstancié traitant des statuts de l'Ordre des médecins, le Conseil national a fait savoir, le 4 mars 1981, à Monsieur le Ministre des Affaires sociales "qu'il estime sept années d'inscription suffisantes pour acquérir l'expérience requise".

Le Conseil estime que le moment est inopportun pour revenir sur ce point".